

Tommy Robinson sera-t-il libéré demain ou mercredi ?

écrit par Richard Friand | 30 juillet 2018



L'appel de Tommy Robinson a eu lieu à Londres le mercredi 18 juillet. Trois juges présidaient le tribunal, représentant la plus haute autorité judiciaire du pays, une sorte de cour suprême. Au vu des éléments présentés par la défense, on aurait pu espérer qu'ils donnent leur verdict le jour-même. Ils ont décidé qu'ils le donneraient d'ici la fin juillet. Vendredi dernier, nous apprenions qu'ils donneront leur verdict mardi 31 juillet ou mercredi 1^{er} août.

Voici comment les choses se sont passées, selon les tweets en direct d'Ezra Levant, autorisé à les faire.

Tommy était représenté par une équipe de 4 juristes, dont 2 avocats : John Carson et Jeremy Dein.

Le procureur général s'appelait Louis Mably.

Tommy assistait à l'audition par vidéo seulement. Tommy a dit sans savoir qu'il était en vidéo à quelqu'un à côté de lui que
« le résultat de l'appel pourrait être énorme,
politiquement ».

Le *Lord Chief Justice* (je traduirai le juge suprême)

L'avocat Jeremy Dein explique combien il a été rendu difficile pour les avocats de rencontrer Tommy, en raison de la rapidité de son emprisonnement. Dean en appelle du jugement de Tommy à Leeds, le 25 mai 2018, qui l'a conduit en prison pour 13 mois, et aussi du jugement de Tommy à Canterbury, le 22 mai 2017, qui l'avait condamné à 3 mois de prison avec sursis, pour le même motif de *contempt of court* (j'avais d'abord traduit « outrage à tribunal » de façon assez littérale, mais le contexte signifie en fait « entrave à la justice », c'est-à-dire au déroulement d'un procès).

Dein décrit un incident scandaleux : l'autre avocat de Tommy, John Carson, devait avoir une entrevue avec Tommy à la prison de Hull. Quand Carson est venu le voir, Tommy venait d'être transféré à la prison d'Onley.

Dein souligne combien il a été difficile pour Tommy d'être en contact avec ses avocats, vu la façon dont Tommy était traité en prison : appels téléphoniques limités, mis en l'isolement. Si Tommy était gauchiste, Amnesty International serait sûrement intervenu pour dire combien il était traité de manière scandaleuse.

Dein fait savoir que le gouvernement a refusé de fournir les transcriptions de ce qui concernait la condamnation de Tommy.

Dein décrit comment l'une des entrevues de Carson avec Tommy, prévue pour durer 2 heures, n'a duré que moins d'une heure, parce que la prison a traîné à envoyer Tommy au parloir, ce qui est scandaleux.

Le juge suprême demande pourquoi on devrait revoir la condamnation de Tommy à Canterbury de l'an dernier. Ça a une implication que la cour accepte sur l'extension de la condamnation à Leeds cette année, en raison d'irrégularités.

À propos, on ne sait toujours pas pourquoi le système pénitentiaire britannique a transféré Tommy de la prison de Hull à celle d'Onley, dans laquelle Tommy a dû être mis à

l'isolement pour ne pas être assassiné par les gangs de musulmans qui y sont. Un coup monté.

Le traitement de Tommy en prison, comme les restrictions à ses contacts avec ses avocats, a été scandaleux et punitif, et a mis l'administration judiciaire en faute.

Tommy ne fait pas appel de la sentence, mais de la condamnation elle-même.

Dein fait référence au procès de Tommy, expédié en 5 heures, depuis son arrestation jusqu'à sa condamnation. Dein se fonde sur les propos d'un juge de référence (Lord Justice Leveson) sur les cas d'entrave à la justice, qui doivent suivre une procédure équitable, ce qui est tout spécialement important dans ce domaine délicat. Il semble que ce soit pour cela que ce juge, le juge Leveson, n'a finalement pas présidé l'appel.

Dein signale que le procès de Leeds n'a pas signifié à Tommy en quoi précisément il faisait de l'obstruction à la justice, ce qui est une énorme irrégularité.

Le juge suprême (paraphrasé): « Donc, vu que Tommy a proposé d'effacer sa vidéo envoyée en direct sur Facebook, il n'y avait pas lieu d'un procès immédiat ? » – Dein répond : Exactement.

Dein : *le procès n'a pas suivi les procédures normales.*

La vidéo en direct a commencé vers 09 :15. La cour en a été informée rapidement. Tommy a été amené devant la cour en milieu de matinée, il lui a été attribué un avocat vers midi, et il a été jugé après déjeuner.

Dein : à aucun moment, le juge n'a demandé à Tommy s'il savait sur quoi portait son obstruction à la justice. On n'a pas donné à Tommy le temps ni la capacité de prendre conseil en toute connaissance de cause.

Dein : Tommy a été condamné à tort à la prison. Il a demandé

du temps pour contacter un avocat connaissant cette partie de la justice. Ça lui a été refusé.

Dein montre que Tommy a été traité comme un meurtrier, non comme un prisonnier civil. Son traitement en prison résulte d'une procédure impropre. On lui a autorisé peu de visites, peu d'appels téléphonique, entravé les contacts avec les avocats.

Dein : Dès le début, Tommy a offert d'arrêter la vidéo. Il n'avait pas la moindre idée qu'il puisse faire obstruction à la justice. Il a montré le maximum de coopération.

Dein met en évidence que les commentaires de Tommy étaient déjà connus du public, écrits sur des articles de presse. Comme quiconque a vu la vidéo de Tommy le sait, Tommy ne faisait que lire ce qui avait déjà été publié. Pendant la vidéo, il a fait mention des restrictions judiciaires, montrant qu'il faisait attention à ne pas les enfreindre.

Le juge suprême : « *Il doit y avoir une clarté absolue quant à ce dont on accuse la personne* ». Et il rajoute que vu le nombre de médias qui avaient parlé du procès [du gang de violeurs musulmans], il était important que Tommy sache précisément en quoi il avait fait obstruction à la justice.

Dein montre que Tommy était vigilant, se savait observé par la police, et qu'il a même demandé à un policier s'il se conformait à la loi. Dein dit que ça montre que Tommy agissait de toute bonne foi en tant que reporter.

Dein et le juge suprême sont d'accord pour dire que Tommy ne se tenait pas sur un endroit interdit (le tribunal et ses dépendances), et qu'il utilisait bien le terme « présumés » en parlant des accusés.

Dein montre d'autres exemples de la bonne foi de Tommy, y compris sa courte coopération avec la fondation Quilliam. Dein signale que le procès de Leeds n'a pas tenu compte de sa

personnalité, de son passé, de sa bonne foi. Le procès de Leeds a été expédié. Que l'avocat commis d'office n'avait aucune connaissance de Tommy, ni de ce domaine précis de la justice.

Dein signale que Tommy avait assisté à un séminaire organisé par The Rebel Média quand il travaillait pour eux, où il avait appris en profondeur comment ne pas transgresser la loi sur l'obstruction à la justice. Dein le mentionne comme une indication de la bonne foi de Tommy.

Dein signale que le procureur général a minimisé dans son dossier les mauvais traitements de Tommy en prison. Il ne lui était accordé que 30 minutes de marche dans une cour par 24 heures, interdit d'aller à l'église (imaginez qu'on fasse ça à un musulman, dit-il), interdit de parler à ses enfants (à cause de sa mise à l'isolement, et des appels accordés quelques minutes vers 13 heures, heure où les enfants sont à l'école).

Dein signale que le traitement de Tommy en prison est celui réservé à de dangereux criminels. Il signale que Tommy a été agressé par le passé en prison, et que l'avocat de Tommy n'avait pas cette information lors du procès à Leeds.

Il a passé assez de temps en prison. Qui pourrait dire que 2 mois à l'isolement n'est pas suffisant ?

Dein signale que la sentence de Tommy est disproportionnée et qu'on ne trouve aucun précédent pour des cas similaires.

Rappelez-vous : le procès de Canterbury lui donnait 3 mois de prison, celui de Leeds en a ajouté 10.

Le juge suprême suggère que le procès de Canterbury a probablement suivi un cours normal, vu la bonne représentation légale pour Tommy et le temps de réflexion. Dein signale que Tommy a toutefois été condamné sous un aspect erroné, car les procédures légales n'ont pas été respectées.

Tommy a fait en effet une faute : il s'est filmé 45 secondes à l'intérieur des dépendances du tribunal de Canterbury. Trois mois de prison avec sursis, c'est cher payé.

Le procureur signale que la vidéo de Tommy à Leeds a été montrée au tribunal. Le juge suprême réagit aussitôt : « Pas en entier ».

Le juge suprême signale que le juge de Leeds a interdit toute publication sur le jugement des violeurs présumés, et que cette interdiction paraît trop large et qu'elle ne respecte en fait pas la loi. C'est semble-t-il un point fondamental.

En bref, selon l'avocat Jeremy Dein :

1. La cour (de Leeds) n'a pas spécifié quelle était l'action précise de Tommy qui faisait obstruction à la justice.
2. D'où l'absence de plaidoirie de Tommy pour sa défense.
3. Il n'y a pas eu de discussion des autorités avec Tommy pour le prévenir de quoi exactement il était sur le point de se faire emprisonner.
4. Lors de la sentence, le juge ne lui a pas dit ce qu'il avait fait de mal.
5. Il n'a pas été donné à Tommy l'occasion de prendre conseil et donc de présenter des circonstances atténuantes.
6. La procédure était sommaire.
7. Une sentence injuste, faisant traiter Tommy comme un criminel, pas comme un prisonnier de droit commun.

Bref, les juges ont décidé qu'ils se donnaient jusqu'à la fin du mois de juillet pour statuer.

Leur verdict sera présenté ce mardi 31 juillet ou le lendemain.

Espérons qu'ils feront appliquer la vraie justice, et que Tommy sera libre parmi les siens mardi ou mercredi soir.